Votre comité recommande que le délai fixé pour présenter des bills privés soit prolongé jusqu'au trente et unième jour de ce mois.

Le tout respectueusement soumis.

J. S. SANBORN, Président.

Sur motion de l'honorable M. Sanborn, secondé par l'honorable M. Hazen, il a été Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport aux pétitions de Peter Kennedy et autres, des comtés de Glengarry et Russell, dans la province d'Ontario; et de la compagnie du chemin de fer de Toronto et Nipissing.

Alors sur motion de l'honorable M. Sanborn, secondé par l'honorable M. Hazen, il a été Ordonné, que le délai pour présenter des bills privés soit prolongé jusqu'au trente-etunième du courant.

L'honorable M. Mitchell a présenté à la Chambre le rapport annuel du département de la marine et des pêcheries pour l'année finissant le 30 juin 1870.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit : ·

(Voir Documents de la Session.)

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé "Acte pour autoriser le ministre des tra vaux publics à exempter la compagnie du chemin de fer de la Rive Nord de l'obligation de construire des ponts mobiles sur les rivières navigables "a-été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, d'hui en huit jours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte du recensement".

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Wark a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Page 2, ligne 8, après "l'autorité" retranchez "du présent acte" et insérez "de l'acte du recensement".

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Chapais. La Chambre s'est ajournée.